

Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AA0) Appel d'Offres pour Fournitures (Processus à Une Enveloppe)



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-justice-solidarité



Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

.....
Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales-ANAFIC

.....
Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)

Financement : Banque mondial-IDA N°7274-GN

AVIS D'APPEL D'OFFRES

REFERENCE APPEL D'OFFRES : AON N°001/PAGL2/F/IDA/2025

INTITULE DU MARCHÉ : Acquisition de 6 376 téléphones en faveur des animateurs Communautaires (AC) pour la sensibilisation des Collectivités Locales (lot 1) et 362 appareils numériques (tablettes) en faveur des percepteurs d'impôt local dans les communes (lot 2).

Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE 2 (PAGL2)

Acheteur : Gouvernement de la République de Guinée

Pays : République de Guinée

Emis le : 12 mai 2025

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2), et à l'intention d'utiliser une partie du CREDIT IDA N° 7274-GN pour effectuer des paiements au titre du Marché de l'acquisition de 6 376 téléphones en faveur des animateurs Communautaires (AC) pour la sensibilisation des Collectivités Locales (lot 1) et 362 appareils numériques (tablettes) en faveur des percepteurs d'impôt local dans les communes (lot 2).
2. La Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir en deux (2) lots distincts Lot N°1 : 6 376 Téléphones et Lot N°2 : 362 Appareils Numériques (Tablettes) ci-dessus y compris le service connexe (livraison, mise en service, formation des utilisateurs) dans un délai de livraison au plus tard Soixante (60) jours à compter de la date d'approbation du contrat.
3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale, édition février 2025, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.
4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), Entrée**

Mariador Palace - Commune de Ratoma, Conakry République de Guinée, Tél. : 629 00 85 49 / 629 00 85 30- Email : spm@anafic.org.gn copie à direction@anafic.org.gn ; mnabe@anafic.org.gn ; smtoure@anafic.org.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 9 heures à 16 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures le vendredi à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en **Français** contre un paiement non remboursable d'**Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000 GNF) Francs Guinéens** et contre reçus. La méthode de paiement sera par règlement en espèces ou remise de chèque de caisse. Le montant sera réparti comme suit : 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte de l'autorité Contractante sur le compte N°2011000549 ouvert à la BCRG au nom du **Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL2)**. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de la Direction Générale de l'ANAFIC ou transmis par voie électronique, contre un accusé de réception, au choix du candidat.
6. Les taxes et impôts locaux applicables au montant Hors taxes et Douane du marché a acquitté par le fournisseur retenu sont : Droit Proportionnelle 2%, Redevance ARMP : 0,6 % et Frais immatriculation DGCMP : 0,3 %.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le jeudi, 12 juin 2025 à 10h 00mn Heure de la République de Guinée, auprès du Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'ANAFIC**. La soumission des offres par voie électronique *ne sera pas* autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente **le jeudi, 12 juin 2025 à 10 heures 30 minutes précises (heure de Conakry/Guinée)** dans la salle de réunion de la **Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), Entrée Mariador Palace - Commune de Ratoma, Conakry République de Guinée, Tél. : 629 00 85 49 / 629 00 85 30.**
8. Toutes les offres doivent comprendre une Garantie bancaire de l'Offre d'un montant par lot :
 - ❖ **Lot N°1 : 65 000 000 GNF ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible**
 - ❖ **Lot N°2 : 23 000 000 GNF ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible.**
9. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.
10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), Entrée Mariador Palace - Commune de Ratoma, Conakry République de Guinée, Tél. : 629 00 85 49 / 629 00 85 30- Email : spm@anafic.org.gn copie à direction@anafic.org.gn ; mnabe@anafic.org.gn ; smtoure@anafic.org.gn**

Le Directeur Général de l'ANAFIC

Mr Sékou Mawa TOURE

